



**Ministre de l'Agriculture, de  
l'Agroalimentaire et de la Forêt**

**Porte-parole du Gouvernement**

**Secrétaire d'Etat  
chargé du Commerce extérieur,  
de la promotion du tourisme  
et des Français de l'étranger**

Paris, le 6 février 2017

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

—  
**Stéphane LE FOLL et Matthias FEKL saluent la réouverture effective des exportations de viande bovine  
vers les États-Unis**  
—

**Stéphane LE FOLL, Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, Porte-parole du  
Gouvernement et Matthias FEKL Secrétaire d'Etat chargé du Commerce extérieur, de la promotion du  
tourisme et des Français de l'étranger, se félicitent de l'ouverture effective du marché américain à la  
viande bovine française.**

Les autorités américaines ont levé en mars 2014 l'embargo qui frappait la viande bovine française depuis 1998 à la suite de la crise de l'ESB. Cette décision prise près de 6 ans après la reconnaissance par l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) du statut de pays « à risque maîtrisé » de la France, était le préalable au lancement d'un important travail technique entre la Direction générale de l'alimentation et son homologue américaine visant au rétablissement de la reconnaissance de l'équivalence des systèmes d'inspection français et américain.

Cette reconnaissance intervient au terme de négociations qui ont duré presque 3 ans, après l'examen d'un dossier très détaillé, un audit diligenté par les services vétérinaires américains en France du 31 août au 18 septembre 2015 et les très nombreux échanges bilatéraux qui ont suivi.

Les autorités françaises peuvent donc désormais agréer les entreprises (abattoirs et ateliers de découpe et de transformation) qui souhaitent exporter vers les Etats-unis dès lors qu'elles répondent aux critères sanitaires définis.

Le premier agrément a été accordé à une entreprise productrice de viande de veau, qui figure depuis vendredi dernier sur la liste de l'administration américaine (USDA/FSIS). Cette entreprise peut donc commencer à exporter dès à présent.

Cette ouverture du marché américain, attendue de longue date, illustre la mobilisation du gouvernement français en soutien à l'élevage. Jusqu'alors, au niveau européen, seuls l'Irlande, la Lituanie et les Pays-Bas pouvaient exporter des viandes bovines aux Etats-Unis.

---

Contacts presse

**Service de presse de Stéphane LE FOLL** - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; [cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr](mailto:cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr)  
**Service de presse du ministère** - Tel : 01 49 55 60 11 ; [ministere.presse@agriculture.gouv.fr](mailto:ministere.presse@agriculture.gouv.fr)

**Service de presse de Matthias FEKL** – Tél : 01 43 17 47 03 ; [presse.cabctf@diplomatie.gouv.fr](mailto:presse.cabctf@diplomatie.gouv.fr)

---